

Communiqué de presse

Paris, le 29 novembre 2018 – Un amendement au projet de loi de finances pour 2019 modifiant le code général des impôts a pour objet de préciser les règles en matière de territorialité de l'impôt sur les sociétés applicables aux entreprises exploitant des satellites de communication.

Il est prématuré à ce stade d'en évaluer l'impact éventuel pour Eutelsat en cas d'adoption définitive.

A propos d'Eutelsat Communications

Créé en 1977, Eutelsat Communications est l'un des grands opérateurs mondiaux de satellites de communication. Grâce à sa flotte mondiale de satellites et à ses infrastructures au sol, Eutelsat permet à ses clients des secteurs Vidéo, Données, Services aux gouvernements et Connectivité Fixe et Mobile d'établir des liaisons efficaces à destination de leurs propres clients, où qu'ils se trouvent. Eutelsat diffuse près de 7 000 chaînes, opérées par les plus grands groupes de télévision, touchant une audience d'un milliard de téléspectateurs équipés pour la réception satellite ou connectés aux réseaux terrestres. Basée à Paris, Eutelsat s'appuie sur un réseau mondial de bureaux et de téléports. Ses équipes, constituées de mille collaborateurs originaires de 46 pays, s'engagent au quotidien pour offrir la meilleure qualité de service.

Eutelsat Communications est cotée à la Bourse de Paris (Euronext Paris) sous le symbole ETL.

Pour en savoir plus sur Eutelsat, consultez www.eutelsat.com

■ Presse

Marie-Sophie Ecuier
Jessica Whyte

Tél. : + 33 1 53 98 37 91
Tél. : + 33 1 53 98 37 91

mecuer@eutelsat.com
jwhyte@eutelsat.com

■ Investisseurs

Joanna Darlington
Cédric Pugni
Alexandre Enjalbert

Tél. : +33 1 53 98 35 30
Tél. : +33 1 53 98 35 30
Tél. : +33 1 53 98 35 30

jdarlington@eutelsat.com
cpugni@eutelsat.com
aenjalbert@eutelsat.com